

# festival outdoor

GRANDES HEURES NATURE

## RÈGLEMENT

# RAID X-PÉRIENCES

SAMEDI 6 JUIN 2020

### Article 1 - Organisation

Le Raid X-Périences est organisé le samedi 6 juin 2020 par le Besançon Triathlon, avec l'appui des clubs Balise 25 et du SNB Canoë-Kayak et le Festival Outdoor Grandes Heures Nature.

La manifestation s'inscrit dans la programmation du Festival Outdoor Grandes Heures Nature 2020, mis en œuvre par le Grand Besançon Métropole, dont le siège social est fixé 4 rue Plançon 25000 Besançon. Ce festival se déroulera du 5 au 7 Juin 2020 à Besançon sur le site de la SEM Micropolis, 3 Boulevard Ouest 25000 Besançon.

### Article 2 - Présentation

Le Raid X-Périences se déroule en conformité avec le présent règlement et dans le respect des règles visant à la protection de l'environnement des territoires et communes traversés.

Ce règlement pourra être soumis à des modifications. Les équipes engagées sur le Raid X-Périences en seront alors informées.

Le raid multisport de nature est une discipline sportive composée de plusieurs disciplines comme la course à pied, le vtt, le Bike and Run, la course d'orientation (à pied ou à VTT).

### Article 3 – Déroulement des épreuves

Le temps de course sera calculé entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée. Un temps maximum est imposé pour chaque section de parcours. Les équipes ayant dépassé le temps maximum autorisé seront classées après les équipes qui auront effectué la totalité des sections.

Les disciplines sportives présentes dans le Raid X-Périences sont :

- Canoë-kayak
- Trail
- Bike and Run
- VTT
- Course d'orientation
- Autres activités...



Le Raid X-Périences sera composé d'une épreuve de canoë-kayak et se déroulera sur des voies navigables ouvertes à tous. Les concurrents devront donc prendre leurs précautions et être maîtres de leurs embarcations. De plus, le port du gilet est obligatoire du début à la fin de l'épreuve. Les gilets de sauvetage pourront être enlevés uniquement à l'issue de chaque débarquement !

### Départs / Arrivée

Lieu de départ de la manifestation : Micropolis – Village du Festival Outdoor Grandes Heures Nature

Lieu d'arrivée : Micropolis – Village du Festival Outdoor Grandes Heures Nature

	Départ de la manifestation	Distances	Jour / horaires
Raid X-Périences Aventure	Micropolis – Village du Festival Outdoor Grandes Heures Nature	55 km	Samedi 6 juin 2020 / 9h30
Raid X-Périences Découverte		25 km	Samedi 6 juin 2020 / 13h30

### Ravitaillements

Le Raid X-Périences est une épreuve en autosuffisance. Les coureurs doivent donc partir avec leurs propres ravitaillements et leurs propres boissons. Un ravitaillement sera disponible en milieu de parcours pour les participants du Raid X-Périences Aventure et Découverte.

En cas de conditions météorologiques exceptionnelles, un ou plusieurs points d'eau supplémentaires pourraient être installés.

Il est strictement interdit, sous peine de disqualification, d'être ravitaillé par un tiers en dehors des zones de ravitaillement et points d'eau prévus par les organisateurs.

### Itinéraire et fléchage

Les concurrents ont l'obligation de suivre les itinéraires fléchés sur le terrain, sous peine de pénalité.

Le fléchage ne dispense pas de regarder la carte. Les concurrents sont responsables de leur orientation. Aucune réclamation ne pourra être admise concernant le fléchage. L'itinéraire pourra être modifié pour des raisons de sécurité météorologique, des sensibilités environnementales ou d'organisation.

### Horaire :

**Le départ du Raid X-Périences Aventure aura lieu à Micropolis à 9h30. Les participants sont invités à rentrer dans la zone de départ à 9h00. Pour chaque équipe le délai maximum pour parcourir les 55 kilomètres est fixé à 10 heures. Des barrières intermédiaires seront communiquées ultérieurement.**

**Le départ du Raid X-Périences Découverte aura lieu à Micropolis et 13h30. Les participants sont invités à rentrer dans la zone de départ à 12h30. Pour chaque équipe le délai maximum pour parcourir les 25 kilomètres est fixé à 6 heures. Des barrières intermédiaires seront communiquées ultérieurement.**

**Les courses seront donc clôturées à 19h30. Par ailleurs, et pour assurer la tenue de ce temps de course maximum, des portes heures seront insérées sur les plans diffusés en début d'épreuve.**



#### Article 4 - Inscriptions

L'inscription est obligatoire pour prendre le départ de Raid X-Périences. Elle se fait en ligne sur le site [www.even-outdoor.com](http://www.even-outdoor.com), accessible également depuis le site web [www.grandes-heures-nature.fr](http://www.grandes-heures-nature.fr). Toute inscription est ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement.

Des inscriptions sur place seront ouvertes à partir du vendredi 5 juin sur le site du Festival Outdoor Grandes Heures Nature sous réserve de place disponible. Pour y accéder il faudra s'acquitter du droit d'entrée en plus du prix d'inscription.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité.

Pour que l'inscription soit validée par l'organisateur, elle devra être obligatoirement accompagnée :

- - Soit d'une licence FFTri avec la **mention en compétition**
- - Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **mention en compétition** : FFCK, FFA, FFCO...
- - Soit d'un certificat médical de **non contre-indication à la pratique du raid en compétition**.
- Toutes inscriptions sans licence FFTri compétition seront complétées par un pass Tri compétition valable pour la compétition, compris dans le prix d'inscription.
- D'une attestation sur l'honneur d'aptitude à savoir nager et s'immerger ou de présenter un certificat d'une autorité qualifiée,
- D'une autorisation du représentant légal pour les personnes mineures. Dans le cas contraire, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Attention si l'ensemble des documents demandés ne sont pas présentés, l'organisateur ne validera pas votre inscription et ne vous autorisera donc pas à prendre le départ.

#### Ages retenus :

- Raid Découverte : avoir 16 ans à la date de la course
- Raid Aventure : avoir 18 ans à la date de la course

Sur le parcours Découverte uniquement les équipes peuvent être composées de deux participants mineurs âgés de plus de 16 ans.

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de sportive **en compétition** ou une des licences sportives mentionnées, pourra être téléchargé ou présenté lors du retrait des dossards.

**Pour les mineurs, l'inscription ne sera acceptée qu'à la condition qu'une autorisation parentale pour la participation à Raid X-Périences soit remplie.**

L'inscription des mineurs à cette manifestation est autorisée dans les conditions suivantes.

- La personne mineure doit se faire accompagner par un majeur lors de son inscription sur le site Even Outdoor.
- Le formulaire d'autorisation parentale doit être dûment rempli et retourné par internet.



En cas de manquement à ces conditions, la personne mineure ne sera pas admise au départ et son inscription ne sera pas remboursée.

Ces documents seront conservés par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident et jusqu'à 1 semaine après l'événement.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (bulletin d'adhésion dûment complété, autorisation parentale pour les mineurs, règlement effectué) pour toute l'équipe.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Nombre de place :

<b>Manifestation :</b>	<b>Nombre de place maximum :</b>
Raid X-Périences Aventure	150 équipes
Raid X-Périences Découverte	200 équipes

#### **Article 5 – Tarifs**

<b>Epreuves</b>	<b>Tarif jusqu'au 03/05/2020 – 23h59</b>	<b>Tarif à partir du 04/05/2020 et jusqu'au 04/06/2020</b>	<b>Sur place</b>
Raid X-Périences Aventure	40 € / équipe	65 € / équipe	
Raid X-Périences Découverte	25 € / équipe	40 € / équipe	prix d'entrée au festival / personne + prix de l'épreuve

Des actions promotionnelles (période de réduction, jeux-concours...) peuvent être conduites par l'organisateur. Les tarifs seront modifiés sur des périodes définies.

#### **Article 6 – Dossards**

Le retrait de dossard s'effectuera sur le site de Micropolis à partir du vendredi 5 juin 2020 12h00.

**La présentation d'une carte d'identité est obligatoire pour retirer un dossard.**

Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

**Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.**

Modalité de fixation de dossard :

- Un dossard pour le participant à fixer de manière visible
- Une plaque de cadre à fixer sur le vélo de manière visible

Un chèque de caution de 45€ par l'équipe est demandé pour l'utilisation des puces de chronométrage Sport'Ident. L'ordre sera communiqué sur le retrait de dossard.



## Article 7 - Matériel Obligatoire

Il est obligatoire pour prendre le départ de la manifestation d'être en possession du matériel suivant :

- Un VTT en bon état (**VTTAE interdit**)
- Un casque de VTT que le coureur devra garder toute au long de la course
- Une réserve d'eau d'au minimum 500mL ainsi que ses besoins en ravitaillement
- Un moyen de communication (téléphone) chargé contenant les numéros de secours donnés par l'organisation.
- Une couverture de survie.

Si le participant ne possède pas le matériel ou que le matériel est défectueux au moment du contrôle avant le départ, l'organisateur ne l'autorisera pas à prendre le départ. Aucun remboursement ne sera effectué.

Le matériel suivant n'est pas obligatoire mais reste néanmoins fortement conseillé :

- Matériel de réparation
- Boussole
- Porte Carte
- Sifflet
- Des vêtements adaptés en fonction de la météo
- Un kit de premiers soins
- Des chaussures adaptées à la course à pied ainsi qu'au VTT

**L'usage de bâton de marche ou de vélo électrique est strictement interdit sur le Raid X-Périences.**

## Article 8 - Jury Officiel

Un jury officiel d'épreuve sera désigné. Il est composé du directeur d'épreuve, d'un coureur majeur et du président du club Besançon Triathlon.

Le pouvoir de décision du jury d'épreuve est sans appel. Il pourra être amené à prendre des décisions concernant le report ou l'annulation de l'épreuve en fonction des contraintes météorologiques.

## Article 9 - Chronométrage

Le chronométrage de l'épreuve est assuré par l'organisation au moyen de puces de chronométrage. Le dispositif de chronométrage est le temps officiel de l'épreuve et du participant. Les autres objets personnels de chronométrage ne font pas foi.

Les épreuves sont chronométrées grâce au système de puces Sport'Ident. Pour les participants n'étant pas en possession d'une puce électronique Sport'Ident, une caution de 45€ pour l'équipe sera demandée lors du retrait des dossards pour le prêt du matériel sous la forme d'un chèque qui vous sera rendu après la course, lors de la restitution de cette puce.

## Point de contrôle

Des contrôles de passage sont mis en place sur le parcours. Chaque équipe doit se présenter au complet à chaque contrôle de passage et chaque équipe est responsable de sa puce électronique Sport'Ident. Aucune réclamation ne sera admise en cas d'oubli de pointage.

## Pénalités et sanctions

Liste non exhaustive :



- Non port du casque VTT : disqualification
- Non port du gilet de sauvetage : disqualification
- Perte de la puce électronique Sport'Ident : hors classement + caution non restituée
- Non-respect des règles de développement durable (jet de détritrus) : disqualifications
- Non-respect du code de la route : disqualifications

### **Réclamation**

Toutes les réclamations doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats

Chaque équipe est porteuse d'une puce électronique Sport'Ident qui engendre des temps de passage au poste ou point de passage lorsqu'il l'introduit dans un boîtier électronique que l'équipe trouvera. Chaque balise ou point de passage du Raid X-Périences est équipée d'un boîtier électronique qui émet un signal sonore et visuel pour confirmer l'enregistrement du passage de l'équipe lors du poinçonnage avec la puce. L'équipe est donc responsable de s'assurer que le poinçonnage a été correctement fait. L'organisateur ne sera en aucun cas responsable d'un manquement de poinçon.

### **Article 10 – Contrôle anti-dopage**

Tout coureur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve chronométrée. Le refus de se soumettre au contrôle antidopage entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif est signalé à la fédération d'appartenance du coureur, à laquelle il appartient de prendre les sanctions qui s'imposent.

### **Article 11 – Les récompenses**

Chaque équipe recevra un Welcome Pack pour 2 personnes. Les équipes terminant l'épreuve recevront également un cadeau « finisher ».

Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs. La remise des prix aura lieu sur le site d'arrivée. La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire. En cas d'absence, aucun envoi ne sera effectué, et les récompenses seront acquises par l'organisation.

Seront récompensés :

Sur le Raid X-Périences Aventure :

- Les 3 premières équipes hommes
- Les 3 premières équipes femmes
- Les 3 premières équipes mixtes

Sur le Raid X-Périences Découverte :

- Les 3 premières équipes hommes
- Les 3 premières équipes femmes
- Les 3 premières équipes mixtes
- Les 3 premières équipes composées d'un/une mineur(e) (homme, femmes, mixtes mélangés)
- Les 3 premières équipes jeunes (2 concurrents mineurs)



## **Article 12– Echange d’inscription / Echange de course**

En cas d’échange de dossard

Dans le cas où un coureur souhaite transmettre son dossard à un autre coureur, le premier devra impérativement en informer l’organisateur par mail (email) et fournir l’ensemble des données et pièces nécessaires à l’inscription du second coureur, dont la copie de la licence FFTRI ou le certificat médical ainsi que l’attestation sur l’honneur ou le certificat d’aptitude à savoir nager. L’organisateur ne gère en aucun cas les problèmes de transfert de frais d’inscription. Il convient aux coureurs de trouver eux-mêmes un accord.

En cas d’échange de circuit

Dans le cas où une équipe souhaite participer au raid sur un format de course autre que celui sur lequel il s’était inscrit initialement, il devra en informer l’organisateur au plus tard le 04/05/20.

## **Article 13 – Abandon et litige**

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter au village afin de remettre son dossard et sa puce électronique de chronométrage. Un abandon volontaire disqualifie l’équipe sans appel.

Tous litiges survenus pendant l’épreuve doit être signalés au responsable de course. Seul le responsable est à même de prendre une décision concernant une disqualification, un reclassement et les résultats.

## **Article 14 – Accompagnateurs**

L’accompagnateur pourra être tenu pour responsable de tout accident et/ou incident survenu du fait de sa présence sur le parcours et pourra faire l’objet de poursuites judiciaires. Il est strictement interdit de courir accompagné d’un animal, même tenu en laisse. L’organisation décline toute responsabilité en cas d’accident provoqué par la présence d’un animal sur le parcours.

## **Article 15 – Vestiaires et consignes**

Un espace « consignes » sera à disposition des concurrents au sein du village du Festival Outdoor Grandes Heures Nature. Les concurrents pourront y déposer leurs affaires et les récupérer dès leur fin de course. Toutefois, l’organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (notamment en cas de vol, de bris, de perte...) subis par les biens personnels des participants déposés à la consigne.

## **Article 16 – Sécurité / Dispositif médical**

La sécurité de l’événement est assurée par l’organisme de la Protection Civile du Doubs pour le Festival Outdoor Grandes Heures Nature. Un dispositif dédié à la manifestation est mis en place pour porter secours aux participants.

## **Article 17 - Droits à l’image**

Du fait de son inscription, le participant donne à l’organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l’évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.



### **Article 18 – Protection des Données Personnelles**

Les informations recueillies par Grand Besançon Métropole, responsable du traitement, sont enregistrées dans un fichier informatisé. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire à l'organisation de la manifestation. Par l'intermédiaire de notre prestataire, les participants peuvent être amenés, s'ils l'ont accepté à leur inscription, à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Les données sont conservées pendant 1 an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité au service organisateur de Grand Besançon Métropole dans le cadre de la finalité du traitement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le Délégué à la Protection des Données mutualisé de Grand Besançon Métropole à l'adresse [dpo@grandbesancon.fr](mailto:dpo@grandbesancon.fr) ou par courrier à Grand Besançon Métropole – DPO, 4 rue Gabriel Plançon, 25000 BESANCON.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits et libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

### **Article 19 – Catastrophes naturelles & autres cas de force majeure**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toutes autres circonstances susceptibles de mettre en danger la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### **Article 20 - Assurances**

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants à la manifestation Raid X-Périences. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

Les compétiteurs licenciés doivent se conformer aux conditions de licence requises par leur fédération nationale. Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants non licenciés de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du raid multisport.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

### **Article 21 – Assurances des biens personnels**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.





### **Article 22 – Modification du règlement**

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement, et notamment le nombre de participants à la baisse comme à la hausse.

### **Article 23 - Acceptation du règlement**

L'inscription à la manifestation Raid X-Périences implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.

